

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 22 OCTOBRE 2010**

**Délibération
n° 2010.10.115.B**

**Modernisation de la
station de production
d'eau potable du
Pontil à Touvre :
Mission de maîtrise
d'oeuvre partielle
pour les études de
diagnostic (DIAG) :
demande de
subventions**

LE VINGT DEUX OCTOBRE DEUX MILLE DIX à 16h30, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **15 octobre 2010**

Secrétaire de séance : Michel GERMANEAU

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Guy ETIENNE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Bernard CONTAMINE

ENVIRONNEMENT / EAU POTABLE	Rapporteur : Monsieur DOLIMONT
-----------------------------	--------------------------------

MODERNISATION DE LA STATION DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DU PONTIL A TOUVRE : MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE PARTIELLE POUR LES ETUDES DE DIAGNOSTIC (DIAG) : DEMANDE DE SUBVENTIONS
--

L'étude préalable au Schéma directeur d'alimentation en eau potable de l'agglomération a permis de mettre en évidence la vétusté des installations de traitement sur l'usine du « Pontil » à Touvre.

Compte tenu de la nécessité de remettre à niveau les filières de traitements afin de respecter et prendre en compte l'évolution des normes notamment en matière de turbidité, de microbiologie et de pesticides, tout en intégrant la problématique liée au traitement des boues, la modernisation de la station de production d'eau potable a donc été retenue parmi les actions prioritaires.

En 2009, une mission de maîtrise d'œuvre complète avait été prévue. Or, il est apparu nécessaire au préalable de dresser précisément un diagnostic des installations existantes afin d'optimiser et limiter les investissements.

Le montant prévisionnel des études de diagnostic s'élève à 130 000 € HT.

Vu l'avis favorable de la commission environnement – cadre de vie – construction du 28 septembre 2010,

Je vous propose :

D'AUTORISER Monsieur le Président à solliciter les subventions relatives aux études de diagnostic (DIAG), auprès des partenaires suivants :

- l'agence de l'Eau ADOUR-GARONNE
- le département de la Charente
- la région Poitou-Charentes
- les fonds européens
- et tout autre organisme susceptible d'accompagner l'opération

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer les documents afférents.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le :	Affiché le :
27 octobre 2010	27 octobre 2010